



POLITIQUE
Les États généraux
et le CIOM posent
la question
de la gouvernance
▶ P. 4



CULTURE
La MCUR en plein
dans la dynamique
du développement
durable ▶ P. 7



**CHANGEMENT
CLIMATIQUE**
L'Inde parmi les chefs
de file de la lutte
contre les émissions
de gaz à effet de serre ▶ P. 10

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

SAM. 9 ET DIM. 10 JANVIER 2010

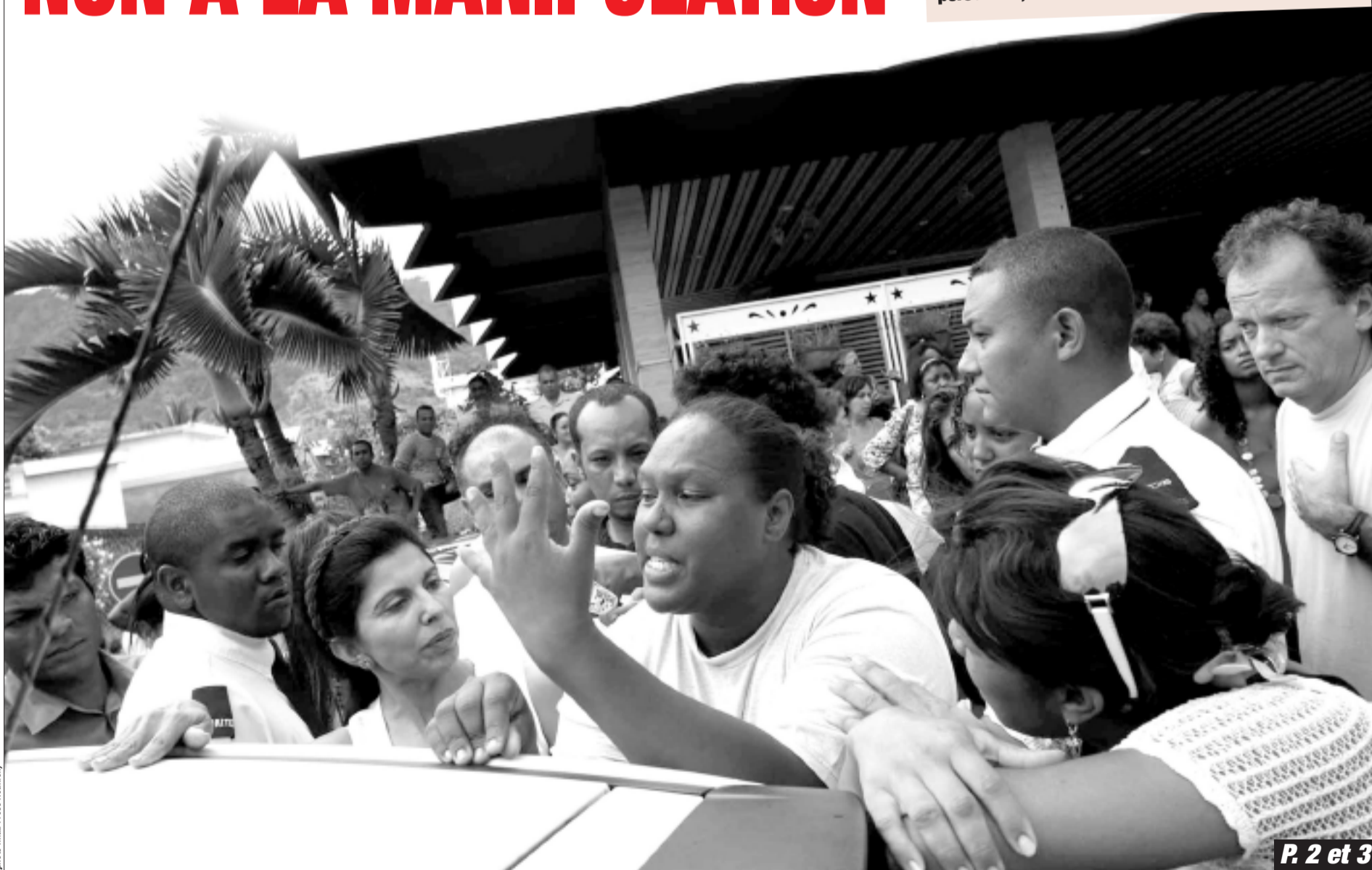
N° 16.585

0,76 €

L'AGS doit payer les indemnités de tous les travailleurs licenciés

ARAST : NON À LA MANIPULATION

L'AGS refuse de payer les indemnités de licenciement des salariés qui ont cotisé pour elle. Au lieu de demander à l'AGS de payer ce qu'elle doit, certains n'hésitent pas à exploiter la détresse sociale des centaines d'anciens salariés qui sont sans revenus. Le principe défendu par l'AGS ne tient pas car selon le Conseil général, l'AGS a versé les indemnités de 65 salariés. Il serait intéressant que les anciens salariés de l'ARAST demande la liste des bénéficiaires des indemnités, et la somme versée. Pour sa part, le Conseil général a décidé de verser une aide d'urgence de 1.000 euros à tous les anciens salariés de l'ARAST qui avaient un salaire inférieur à 2.500 euros. Selon RFO, cette mesure concerne 900 personnes, soit 75% de l'ancien effectif.



P. 2 et 3

Zordi...

Il y 38 ans, début de la grève de la faim de sept victimes de l'Ordonnance Debré